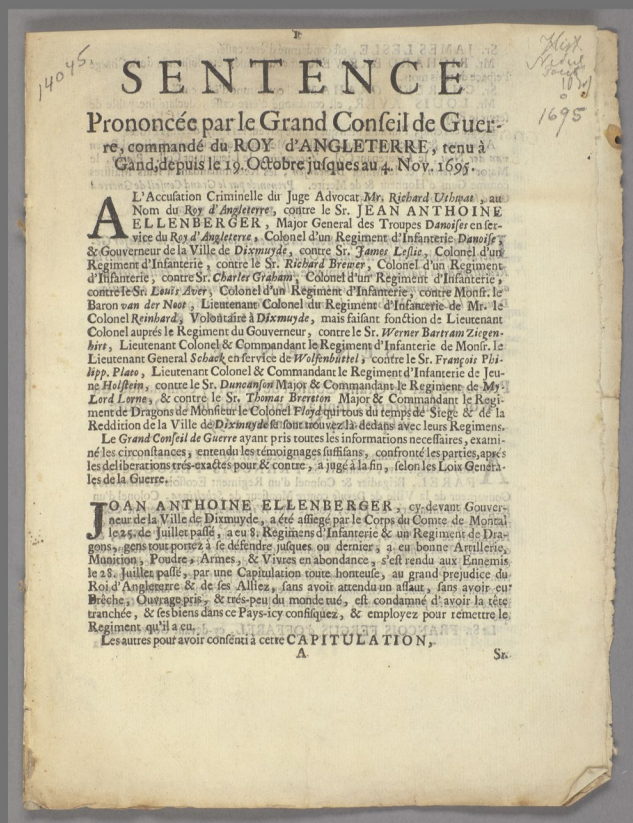


Sentence prononcée par le grand conseil de guerre, commandé ...



Tryck // / 125 B14c Br. 1695

Tillkomstår 1692

Digitaliserad år 2019



National Library of Sweden

14045

SENTENCE

Mist
Nouvel
Soud
10/11
1695

Prononcée par le Grand Conseil de Guerre, commandé du ROY d'ANGLETERRE, tenu à Gand, depuis le 19. Octobre jusques au 4. Nov. 1695.

AL'Accusation Criminelle dir Juge Advocat *Mr. Richard Uthwaite*, au Nom du Roy d'Angleterre, contre le Sr. JEAN ANTHOINE ELLENBERGER, Major General des Troupes *Danoises* en service du Roy d'Angleterre, Colonel d'un Regiment d'Infanterie *Danoise*, & Gouverneur de la Ville de *Dixmuyde*, contre Sr. *James Leslie*, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, contre le Sr. *Richard Brewer*, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, contre Sr. *Charles Graham*, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, contre le Sr. *Louis Aver*, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, contre Monfr. le Baron *van der Noot*, Lieutenant Colonel du Regiment d'Infanterie de Mr. le Colonel *Reinhard*, Volontaire à *Dixmuyde*, mais faisant fonction de Lieutenant Colonel auprès le Regiment du Gouverneur, contre le Sr. *Werner Bartram Ziegenhirt*, Lieutenant Colonel & Commandant le Regiment d'Infanterie de Monfr. le Lieutenant General *Schack* en service de *Wolfenbuttel*, contre le Sr. *François Philipp. Plavo*, Lieutenant Colonel & Commandant le Regiment d'Infanterie de *Jeune Holstein*, contre le Sr. *Duncanson* Major & Commandant le Regiment de *My Lord Lorne*, & contre le Sr. *Thomas Breveton* Major & Commandant le Regiment de Dragons de Monsieur le Colonel *Floyd* qui tous du temps de Siege & de la Reddition de la Ville de *Dixmuyde* se sont trouvez là dedans avec leurs Regimens.

Le Grand Conseil de Guerre ayant pris toutes les informations necessaires, examiné les circonstances, entendu les témoignages suffisans, confronté les parties, après les deliberations très-exactes pour & contre, a jugé à la fin, selon les Loix Generales de la Guerre.

JOAN ANTHOINE ELLENBERGER, cy-devant Gouverneur de la Ville de *Dixmuyde*, a été assiégé par le Corps du Comte de *Montal* le 25. de Juillet passé, a eu 8. Regimens d'Infanterie & un Regiment de Dragons, gens tout portez à se défendre jusques au dernier, a eu bonne Artillerie, Munition, Poudre, Armes, & Vivres en abondance, s'est rendu aux Ennemis le 28. Juillet passé, par une Capitulation toute honteuse, au grand prejudice du Roi d'Angleterre & de ses Alliez, sans avoir attendu un assaut, sans avoir eu Brèche, Ouvrage pris, & très-peu du monde tué, est condamné d'avoir la tête tranchée, & ses biens dans ce Pays-icy confisquez, & employez pour remettre le Regiment qu'il a eu.

Les autres pour avoir consenti à cette CAPITULATION,

A.

Sr.

2
Sr. JAMES LESLE, est condamné d'être cassé.

Mr. RICHARD BREWER est condamné d'être suspendu de sa Charge l'espace de trois mois.

Sr. CHARLES GRAHAM est condamné d'être cassé.

Mr. LOUIS AVER, est condamné d'être cassé, déclaré incapable de servir le Roy.

Et que ces cinq, l'un aussi bien que l'autre payent les Frays de leurs Procés.

Abolvant & Declarant francs & libres Messieurs le Lieutenant Collonel *Baron van der Noot*, le Lieutenant Col. *Ziegenhirt*, le Lieutenant Coll. *Platbo*, le Major *Brereton*, & le Major *Duncanson*, les Recommandant à leurs Maistres comme Gens d'Honneur & de Merite. Prononcée par le Grand Conseil de Guerre à Gand le 4. Novembre 1695.

H. BELLASYSE.

IL a plu à Sa Majesté d'approuver la Sentence donnée contre le Major General *Ellenberger* & les autres Officiers, qui ont eu part avec luy dans la Reddition de la Garnison de *Dixmuyde* aux François le 25. de Juillet dernier, ordonnant & commandant par cette, qu'elle soit incontinent mise en execution. Donné à la Cour à *Welbeck*, le premier de Novembre 1695.

WILLIAM R.

SENTENCE

Prononcé par le Grand Conseil de Guerre, commandé du Roi d'Angleterre, tenu à Gand depuis le 19. Octobre jusques au 4. Novembre 1695.

L'Accusation Criminelle du Juge Advocat Mr. *Richard Uihwa* au Nom du Roy d'Angleterre, contre le Sr. FRANCOIS FERGUS d'OFFAREL, Brigadier & Colonel d'un Regiment Ecoissois d'Infanterie, Gouverneur de la Ville de *Deynse* contre Monsieur de *Scheltinga*, Colonel d'un Regiment d'Infanterie de Frise, contre Mr. *William Arrot*, Lieutenant Colonel du Regiment d'*Offarel*, & contre Mr. *Furgen Coock*, Lieutenant Colonel du Regiment de *Scheltinga*, contre Mr. *Campell* Major du Regiment d'*Offarel*, & contre Mr. *Jean Idsinga*, Major du Regiment de *Scheltinga*, & les Capitaines de ces deux Regiments qui ont été à *Deynse* du temps de l'Investiture & de la Reddition de cette Place. Le Grand-Conseil de Guerre ayant pris toutes les Informations necessaires, examiné les circonstances, entendu les témoignages suffisans, confronté les parties pour & contre, a jugé à la fin selon les Loix generales de la Guerre, que

Le Sr. FRANCOIS FERGUS d'OFFAREL, cy-devant Gouverneur de la

3
 la Ville de Deynse, ayant été investy le 29. de *Juillet* passé par le Corps de M. de *Fequiere*, s'est rendu aux Ennemis le 30. de *Juillet* par une Capitulation toute honteuse, sans avoir eu Tranchée ouverte, sans que quelques Canon à été tiré de part & d'autre, sans Ouvrage pris, point de monde tué & sans avoir attendu la moindre Attaque, est Condamné d'être Cassé avec Infamie, & Emprisonné, tant qu'il plaira au Roy, & obligé à payer les Frais de son Proces Criminel.

Le Colonel *SHELTINGA*, ayant consenti par écrit à la Capitulation, est condamné d'être suspendu de sa Charge jusqu'il plaira au Roy de luy faire grace, & qu'il paye les Frais de son Proces.

Les autres Lieutenants Colonels *WILLIAM ARROT* & *JURGEN COOCK*, pour avoir consenty aussi à la Capitulation, sont condamné à payer chacun deux mois de Gages *ad pias causas*.

Les Majors *CAMPPELL* & *IDSINGA* sont condamné par la même raison, de payer chacun un Mois de Gages *ad pias causas*.

Les Capitaines de ces deux Regiments qui s'y sont trouvé à *Deynse* du temps de la reddition, condamné à être reprimandé. Prononcé par le Grand Conseil de Guerre à Gand ce 4. de Novemb. 1695.

H. BELLASYSE.

IL a plu à Sa Majesté d'approuver la Sentence donné contre le Brigadier *Fergus* d'*Offarel*, & les autres Officiers, qui ont eu part avec luy dans la Reddition de la Garnison de *Deynse* aux François le 30. de *Juillet*: ordonnant & commandant par cette, qu'elle soit mise incontinent en Execution. Donné à la Cour à *Welbeck* le premier de Novembre 1695.

WILLIAM R.

Concordat cum Originari
 CHRISTIAN DIETRICH
 Prem. Auditeur.

L'Execution de la Sentence du General Mayor *Ellenberger* a été fait à *GAND* le 30. Novembre 1695.

R E L A T I O N

De ce qui s'est passé à la Decapitation du General Major *ELLENBERGHER*, avec le contenu du Papier, qu'il a fait lire tout haut, en forme de Justification de la trahison que le bruit commun luy pourroit avoir imputé.

LE Major General *ELLENBERGHER* ayant été condamné à la mort le 28. de Novembre 1695. par Sentence confirmée de Sa Majesté Britannique

4

que au sujet de la Reddition de la Ville & Garnison de Dixmude aux Ennemis, à monté à la Pomme d'Or, auberge de cette Ville, où il étoit devenu Prisonnier, dans un Carosse, accompagné du Capitaine *Ellenbergher* son Neveu, un autre Officier de ses Amis, & un Ministre de la Religion Reformée, & étant escorté de 400. Fantassins; & de 60. Cavalliers, on l'a mené hors la Porte d'Anvers, place destinée à l'Execucion, où on avoit posté quatre Bataillons de Troupes Danoises. Dès qu'il fut arrivé au lieu, il ordonna au dit Capitaine *Ellenbergher* des' informer si l'Exécuteur étoit à la main, & ayant appris que si par le rapport que son Neveu luy fit dans le Carosse, il luy envoya six Louis d'Or, avec recommandation de bien faire son de voir; & sortant incontinent luy-même du Carosse, il se plaignoit du bruit qui avoit couru d'une pretendue Correspondence qu'il auroit tenu avec les Ennemis, & pour laquelle on le vouloit faire passer pour un Traître, afin d'en déshabiller tout le Monde, il prioit les presens de se donner la patience d'entendre une petite Declaration par écrit, qu'il fit lire tout haut par celuy qui avoit été Auditeur de son Regiment, & dont la teneur s'ensuit.

Qu'étant à present au lieu où il attendoit la Mort, & d'où il devoit paroître devant la Face de Dieu, il declaroit par cet écrit, qu'il n'avoit jamais eu aucune mauvaise intention au prejudice de Sa Majesté Britannique, jamais tenu correspondance avec les Ennemis, qu'il n'avoit jamais touché d'Argent pour la Reddition de la Ville de Dixmude, que de tout cela il étoit aussi Innocent qu'un enfant dans le ventre de sa Mere, & qu'il pouvoit assurer cette verité sur la salvation de son Ame: que pour d'autres accidens il se soumettoit volontiers à la mort, souhaitant qu'avec sa vie & son Sang, il pourroit détourner tous desordres & malheurs des Armées de Sa Majesté, & aux Armes des Hauts Alliés une Benediction continuelle par Mer, & par Terre, & une victoire entiere contre les Ennemis.

La Lecture de ce Papier étant achevée il disoit, qu'il mouroit en honnête Homme & pas comme un Traître, fit reciter quelques prieres, prit congé de spectateurs, ôtoit luy-même sa Crauatte, & sa Peruque, mettant sur sa teste un Bonnet de Nuit, aydant aussi son Valer de Chambre à decouvrir ses Epaules, en retirant sa Chemise & Just à Corps de Duëil à ce appropriés; en cet état, sans aucune alteration, & sans changer de couleur, il se mit sur une siege à bras couverte de noir, & placée sur un Tapis de la même couleur, levoit les yeux vers le Ciel, & recevoit ainsi assis le coup, auquel il avoit été condamné, disant ce paroles, *Jesu, je vis, je meure.* Il étoit âgé de 58. ans, on dit que de simple Soldat il a passé par tous les degres, pour monter à la charge de Major General, que c'est la premiere fois qu'il ait été mis dans un Conseil de Guerre, & que même il n'a jamais été en arrest, s'étant comporté par tout en brave. On a depose son Corps sans le depouiller des habits, avec les quels il avoit été executé, dans un cercueil, & on l'a transporté ainsi dans un Chariot couvert de noir & suivy des Officiers de son Regiment, au Sas de Gand, pour y être enterre.

Le Major General ELLENBERGHER ayant été condamné à la mort
 le 28. de Novembre 1707. par Sentence convenue de Sa Majesté Britannique
 A 2